



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2016/47

L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

TOITURES MAIRIE ET FOUR COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal n° 2016/04 du 15 janvier 2016 portant le même objet et informe l'assemblée que l'architecte missionné pour mener à bien la rénovation des toitures de la mairie et du four communal a rendu l'avant-projet sommaire (AVP) et a déposé les demandes d'autorisation d'urbanisme adéquates. A cette étape, une première estimation des travaux a été rendue :

- Mairie : 125 500 € HT (hors amiante),
- Four : 14 500 € HT,
- Coût total : 140 000,00 HT.

Afin de permettre la réalisation des travaux, il y a lieu d'autoriser le lancement des marchés publics (marché à procédure adaptée) et de définir le plan de financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement de la procédure adaptée pour la passation des marchés publics de travaux,

SOLLICITE l'aide financière du Département de l'Isère, de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux), de la Région Rhône-Alpes Auvergne et de la Communauté de Communes de l'Oisans,

ADOPTE le plan de financement suivant :

- | | |
|---|--------------|
| - Coût de l'opération HT | 140 000,00 € |
| - Subvention de l'Etat (DETR) 20 % | 28 000,00 € |
| - Subvention du Département de l'Isère 40 % | 56 000,00 € |
| - Subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne 10 % | 14 000,00 € |
| - Subvention de la CC Oisans 10 % | 14 000,00 € |
| - Fonds libres de la Commune 20 % | 28 000,00 € |

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarche nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Le Maire,
Bernard MICHEL